|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA E1 Analyses macroéconomiques, politiques budgétaires, appui budgétaire et partenariats avec les institutions financières internationales |
| Numéro de poste Sysper: | 405026 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Karolina LEIB, Nathalie BRAJARD VOM STEIN, Xavier LE MOUNIER  …3 trimestre 2025  2… années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Le service a pour mission de fournir une analyse approfondie des évolutions macroéconomiques et budgétaires pour les pays et zones géographiques de la compétence de la Direction Générale, afin d’appuyer les politiques mises en œuvre par celle-ci.

Il contribue à la formulation de la politique d’aide au développement de l’Union, y compris pour les aspects budgétaires et fiscaux, la gestion des finances publiques, l’appui budgétaire et la mobilisation des ressources publiques, les questions de dette et la lutte contre les flux financiers illicites. Le service est en particulier le centre d’expertise au sein de la Direction Générale pour l’appui budgétaire, tant du point de vue de la méthodologie que de sa mise en œuvre dans les pays bénéficiaires.

Le service contribue également à la définition des positions stratégiques à défendre auprès des institutions financières internationales, en particulier le Groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), dans la perspective notamment d’accroître la visibilité et l’impact des politiques de l’Union, et en promouvant une approche coordonnée au niveau européen.

Pour assurer la prise en compte de la dimension externe dans les politiques mises en œuvre au niveau interne, et maximiser la cohérence et les synergies des priorités européennes dans l’aide au développement, le service travaille en étroite liaison avec les autres unités de INTPA ainsi que les autres Directions Générales de la Commission (en particulier ECFIN, TAXUD), le SEAE, les représentants des pays-membres et tous les autres acteurs concernés par l’aide au développement.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sur la base du programme de travail de la direction générale, de la direction et de l’unité, l’END contribuera à l’élaboration et au soutien de la mise en œuvre des politiques liées à la compétence de l’unité, notamment en matière d’appui budgétaire. Il s’agit notamment d’évaluer et de valoriser la contribution des programmes d’appui budgétaire aux priorités de l’UE dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et des priorités du NDICI (par exemple, la lutte contre la pauvreté et les inégalités; l’égalité entre les hommes et les femmes, le pacte vert, la transition durable et juste, la numérisation) et l’amélioration de la méthodologie/des orientations pour renforcer cette contribution, le cas échéant, y compris l’utilisation potentielle dans le future de Policy Based Loans. Les tâches peuvent également porter sur la gouvernance économique et la gestion des finances publiques dans les pays partenaires (aux niveaux central et sub-national), y compris dans le cadre d’opérations d’investissement soutenues par le nouveau Fonds européen pour le développement durable (EFSD+). En outre, l’END apportera un soutien direct aux opérations gérées par la direction géographique et les délégations de l’UE dans une région donnée couverte par la DG INTPA. 1 à 2 missions physiques par an doivent être envisagées. Il/elle pourrait également être impliqué(e) dans les travaux relatifs aux partenariats de l’UE avec les IFI, notamment le FMI et la Banque mondiale.

L’END travaillera sous la supervision d’un chef de secteur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec les dossiers qu’il aurait dû traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ou sur des cas directement connexes. Il ne représente en aucun cas la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission. Outre les activités essentielles susmentionnées, il peut être demandé aux chargés de mission, le cas échéant, de mener des activités ponctuelles ou ad hoc dans le domaine d’activité de l’unité.

Ce poste implique des contacts fréquents au sein de la Commission, avec les administrations des États membres et d’autres institutions internationales telles que le FMI, l’OCDE, la Banque mondiale et les Nations unies.

Des missions dans les pays partenaires de la DG INTPA seront probablement nécessaires pour soutenir les délégations de l’UE.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu disposera d’une solide expérience et d’excellentes connaissances dans les domaines les domaines de l’analyse économique et de la gestion des finances publiques. Une spécialisation en économie internationale et du développement sera considérée comme un atout.

Les qualités principales exigées pour le poste sont : excellentes capacités d’analyse, d’organisation et de rédaction, aptitude à travailler au sein d’une équipe de taille réduite avec des délais contraints, aisance pour nouer des contacts avec des interlocuteurs de haut niveau à la fois au sein et à l’extérieur de la Commission, capacité à réaliser dans un langage clair des présentations sur des sujets très techniques.

Les candidats au poste devront posséder un diplôme en économie générale, finance, économie du développement, ou toute matière équivalente, ainsi qu’au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans ces domaines. D’excellentes compétences en anglais sont un prérequis et une connaissance du français ou de l’espagnol serait considérée comme un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)